

Département de l'Eure
Commune de MARTOT

Plan de situation

Maître d'ouvrage
AMEX
AMÉNAGEUR-PROMOTEUR
GRUPE HEXAÔM

Géomètre
GÉOSE
GÉOMÈTRE-EXPERT

Plan de vente provisoire

Lot n° : 35

Référence cadastrale : XX n°XX

Surface plancher : 140 m²

Echelle : 1/200

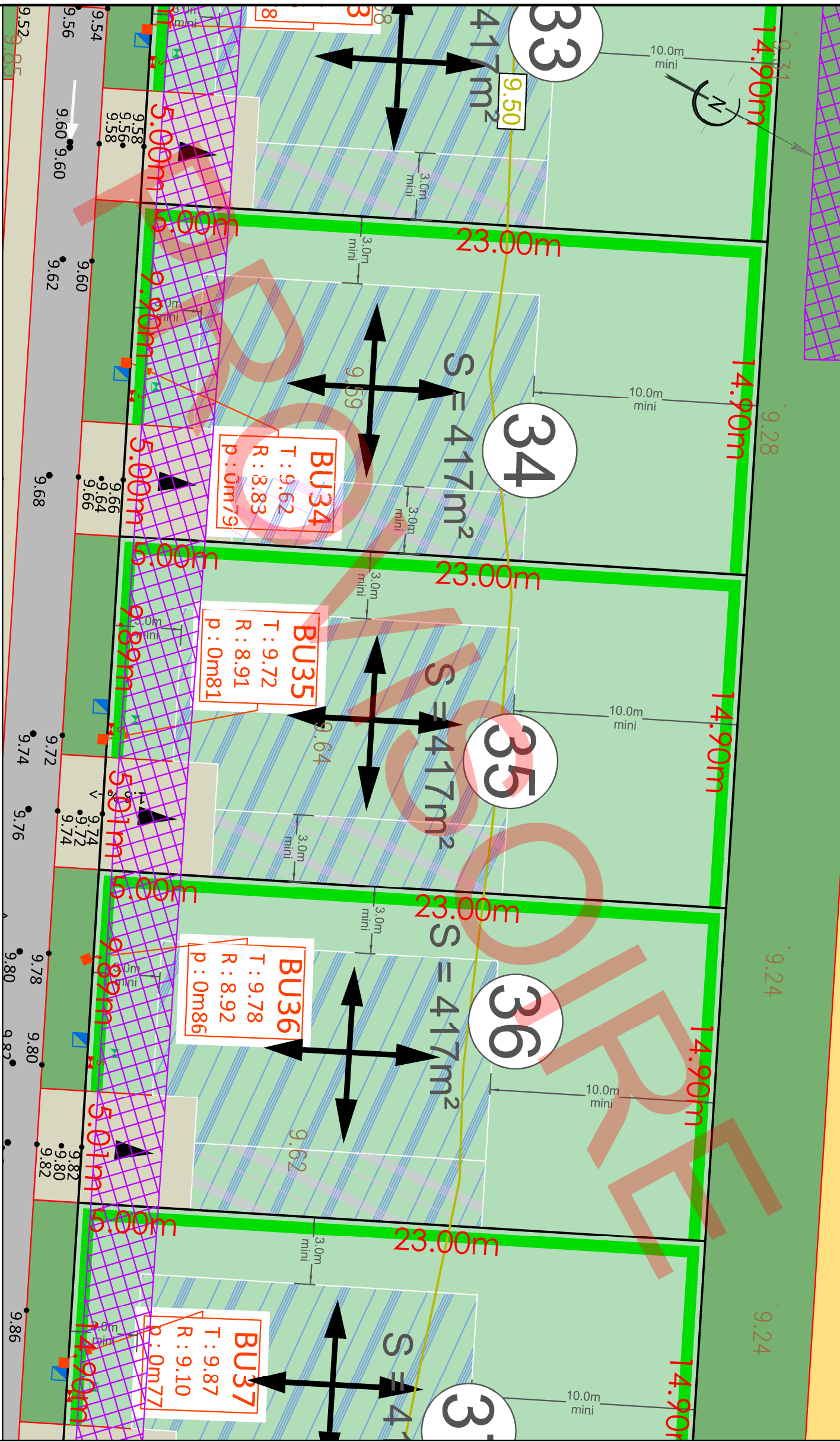
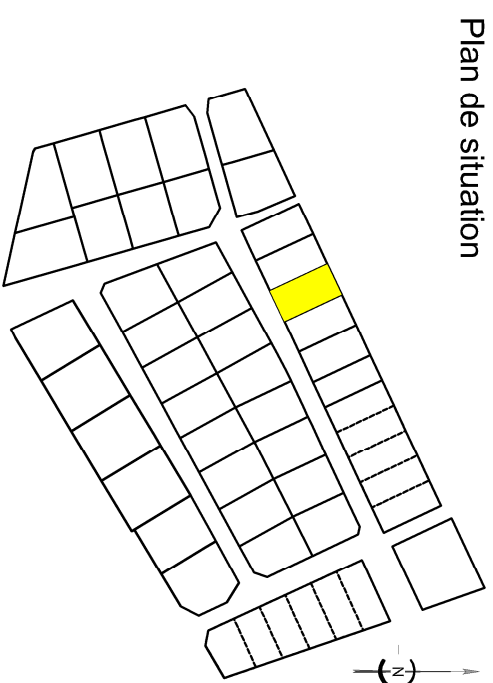
Date de publication : 28 Mars 2024

Bureau d'études V.R.D
Tél : 02 35 18 00 21
Bureau d'études V.R.D
Tél : 02 32 71 01 09

Architecte Paysagiste
Tél : 02 32 40 05 13
Architecte Paysagiste
Tél : 02 35 32 82 27

LEGENDE EXISTANT :

	Mur bahut		Eclairage public
	Mur plein		Support électrique
	Bord de chaussée		Coffret électrique
	Bordure		Vanne Gaz
	Bordure + caniveau		Coffret Gaz
	Caniveau		Chambre France télécom
	C'œuvre avec pleux ciment		Buse
	C'œuvre légère		Regard non identifié
	C'ête de talus		Grille et avaloir EP
	Pied de talus		Regard EP
	Haie		Regard EU
	Limite matériaux		Hydraplaset et bouchre à clé
	débord de toit		Borne incendie
	Borne ancienne		
	Borne nouvelle		
	Application cadastrale		appartenance de
	Limite		l'ouvrage
	Cotation linéaire		



LEGENDE VOIRIE ET ACCES :

	: Enrobé
	: Béton
	: Noues et espaces verts
	: Entrées charnières obligatoires en charge des acquéreurs
	: Altitude projet (à contrôler après travaux)
	: Stationnement en pavés béton à joints enherbés

LEGENDE IMPLANTATION :

- : Orientation de l'axe de faîtage principal
- : Zone constructible
- : Zone constructible si la construction est une annexe édifiée en limite séparative avec une hauteur n'excédant pas 5m jusqu'au faîtage (hauteur à l'égout de toiture étant limitée à 4m) ou 4m jusqu'à l'acrotère pour les toitures plates

LEGENDE PARCELLES :

- : courbe de niveau terrain naturel avant travaux: (rattaché au NGF)
- : périmètre d'emprise du permis d'aménager
- : plantation d'une haie

LEGENDE FOUILLES :

- : Zone d'emprise des fouilles archéologiques

LEGENDE RESEAUX :

- coffret de comptage électrique |

- regard de branchement télécom |

- citierneau |

- boîte de branchement eaux usées |

Nota : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifiques sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).

Nota* : Les altimétries de la future voirie et les seuils d'entrée sont donnés à titre indicatifs et pourront être modifiés au cours des travaux. Ils devront être contrôlés après travaux.

Nota :** Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

Nota* :** Les eaux de toitures seront acheminées dans des drainages à l'intérieur des lots, à la charge des futurs acquéreurs.